

**PROGRAMME DE FORMATION DES ENSEIGNANTS
DE LA CONDUITE AUTOMOBILE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

« Mention groupe lourd »

I. - Les conducteurs et la conduite des véhicules du groupe lourd

1. *Etre capable d'analyser les tâches de la conduite des véhicules de transport routier de marchandises et de personnes.*
2. *Avoir des notions de physiologie.*
3. *Avoir des notions sur la pathologie des conducteurs dans le transport routier de marchandises.*
4. *Avoir des notions sur les systèmes homme, machine, environnement.*
5. *Connaître les principes et les techniques de l'écoconduite.*
6. *Comprendre les particularités de l'apprentissage de la conduite des véhicules du groupe lourd*
7. *Comprendre les éléments de statistiques.*

II. - La circulation des véhicules du groupe lourd

1. *Avoir des notions sur le réseau routier.*
2. *Connaître et comprendre les caractéristiques du parc des véhicules du groupe lourd.*
3. *Connaître et comprendre la réglementation de la circulation.*
4. *Avoir des notions sur l'assurance des véhicules du groupe lourd.*
5. *Connaître et comprendre les éléments de statistiques.*

III. - Les véhicules du groupe lourd

1. *Avoir des notions de mécanique.*
2. *Avoir des notions de dynamique.*
3. *Avoir des notions sur la sécurité active et passive.*
4. *Avoir des notions sur l'histoire des véhicules du groupe lourd.*
5. *Avoir des notions sur l'impact du choix du véhicule, de son entretien et de ses équipements sur la sécurité, la consommation de carburant et les émissions polluantes.*
6. *Avoir des notions sur l'impact du chargement du véhicule et l'utilisation de ses accessoires sur la sécurité, la consommation de carburant et les émissions polluantes.*

IV. - La sécurité des véhicules du groupe lourd

1. *Comprendre et être conscient des facteurs de l'insécurité.*
2. *Comprendre les moyens mis en œuvre pour la sécurité des véhicules du groupe lourd.*

3. *Connaître et comprendre les statistiques.*

V. - La pédagogie de la conduite des véhicules du groupe lourd

1. *Comprendre la finalité de la formation.*
2. *Comprendre les différents programmes dans l'enseignement.*
3. *Etre capable de maîtriser les objectifs pédagogiques.*
4. *Etre capable d'organiser des progressions d'apprentissage de la conduite des véhicules du groupe lourd.*
5. *Etre capable d'adapter son enseignement.*
6. *Etre conscient de procéder aux différentes formes d'évaluation.*

VI. - L'instruction professionnelle et civique dans le transport routier de marchandises et de personnes

1. *Connaître et comprendre les règles spécifiques à l'enseignement de la conduite des véhicules du groupe lourd.*
2. *Comprendre le rôle et l'organisation de la profession.*
3. *Comprendre le rôle du transport routier en France et dans l'Union européenne.*
4. *Comprendre la réglementation sociale française et européenne relative au personnel de conduite.*
5. *Connaître les formations professionnelles.*
6. *Connaître la réglementation sur le transport des matières dangereuses et les transports spéciaux.*
7. *Connaître l'organisation et la réglementation des transports d'enfants.*
8. *Connaître tous les documents réglementaires.*

VII. - Les stages pratiques

Faire l'expérience de stages pratiques dans un ou des établissements d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière spécialisés dans l'enseignement de la conduite des véhicules du groupe lourd. Ces stages doivent comporter des phases d'observation et de participation à la formation théorique et pratique des élèves conducteurs. Lorsque l'élève stagiaire assure la formation notamment pratique d'élèves conducteurs, il doit obligatoirement être accompagné d'un enseignant qualifié sous la responsabilité d'un tuteur. Ce tuteur est désigné dans une convention de stage conclue entre l'organisme de formation et l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière. L'enseignant et le tuteur doivent être enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité valable pour l'enseignement dispensé.